



Rupture période d'essai et chômage

Par **Jessica Maumille**, le **22/03/2015** à **23:31**

Bonjour,

Je me permets de poster ici pour demander conseil à propos de ma situation assez particulière. En effet, j'ai trouvé il y a un peu moins de deux mois un CDI dans la région dans laquelle je vis actuellement. Je suis encore en période d'essai pour deux semaines.

Au moment où j'ai accepté ce travail, j'avais dans l'idée de rester dans la région où je me trouve pour encore quelques années. Or, pour des raisons personnelles imprévues, je vais devoir déménager à plus de 600km de là dans trois mois (mon ami qui est encore étudiant doit poursuivre ses études dans une autre ville, et comme nous vivons ensemble, je vais bien évidemment le suivre). Je ne peux pas me permettre de simplement démissionner de mon emploi actuel au moment de notre déménagement pour des raisons financières évidentes.

Mes dirigeants, lorsqu'ils m'ont recrutée ont lourdement insisté sur le fait qu'ils cherchaient quelqu'un qui allait s'investir dans leur société et rester pour plusieurs années (ce qui était mon idée à la base, puisque le poste me convient). Je doute donc sérieusement qu'ils acceptent de rompre ma période d'essai à leur initiative.

Ayant retrouvé cet emploi, j'avais bien évidemment signalé à Pole Emploi mon nouveau travail. Est-il possible que je rompe la période d'essai et que je me réinscrive en tant que demandeuse d'emploi, en indiquant ma volonté de déménager dès la fin de préavis de mon logement ? J'ai cru comprendre qu'on n'avait pas droit au chômage lorsque la rupture de période d'essai était à l'initiative du salarié, ce que j'ignorais. Je me sens piégée dans cette situation car je sais que mes patrons n'accepteront pas de rupture conventionnelle au moment de mon déménagement (frais à engager de leur part, pour lesquels ils n'ont aucun intérêt alors que je serai de toute manière obligée de démissionner). Y a-t-il un moyen pour que je puisse percevoir le chômage en rompant ma période d'essai ?

Je suis vraiment désespérée, et je n'ose pas en parler à mes dirigeants pour l'instant, de peur qu'ils croient que j'ai "prévu le coup" depuis le début et qu'ils ne comprennent pas ma situation.

Merci par avance de vos conseils.

Par **P.M.**, le **23/03/2015** à **08:46**

Bonjour,

Le mieux serait d'interroger Pôle Emploi mais si vous étiez indemnisée avant cette embauche, même si la rupture du contrat de travail est à votre initiative dans un tel délai, vous devriez retrouver l'indemnisation qui a été interrompue...

Par **Jessica Maumille**, le **23/03/2015 à 10:04**

Bonjour et merci de votre réponse rapide. Je vais en effet contacter Pôle Emploi dès que possible. Votre réponse me rassure un peu, mais comme Pôle Emploi m'a désinscrite lorsque j'ai indiqué avoir retrouvé un emploi (puisque je n'avais pas l'intention de le quitter à ce moment là), j'avais cru comprendre que si la rupture de période d'essai était à mon initiative, je me retrouverais sans chômage !

Par **Jessica Maumille**, le **23/03/2015 à 11:49**

Pour ceux que cela pourrait aider, je viens d'avoir Pôle Emploi au téléphone. Comme il y a eu une interruption inférieure à 3 mois de mes paiements, la rupture de la période d'essai à mon initiative ne pourra pas m'être opposée pour la réouverture de mes droits. En revanche, si la situation se reproduit lors de mon prochain emploi, ce sera le cas. Me voilà bien soulagée, je vais pouvoir déménager sereinement, ouf ! Merci pour vos conseils :)